



MINISTRE DU COMMERCE,  
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT



**RAPPORT GENERAL DES TRAVAUX  
DE LA 15<sup>ème</sup> EDITION DE LA RENCONTRE  
GOUVERNEMENT/SECTEUR PRIVE**

**Thème : «Quelles mesures pour une contribution efficace du  
Secteur privé à la mise en œuvre du Plan National de  
Développement Economique et Social (PNDES) ?»**

Bobo-Dioulasso le 08 mai 2017

# TABLE DES MATIERES

I.	INTRODUCTION .....	5
II.	RESUMES DES DISCOURS PRONONCES LORS DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE.....	5
III.	RESUME DU RAPPORT DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE (CTP).....	7
IV.	PRESENTATION SUR LE THEME DE LA RENCONTRE.....	7
V.	PRESENTATION DU PNDES.....	10
VI.	MOT LIMINAIRE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DUBURKINAFASO .....	11
VII.	INTERVENTIONS DES GROUPEMENTS ET ASSOCIATIONS PROFESSIONNELS.....	11
VIII.	REPONSES DU GOUVERNEMENT .....	22
IX.	RESUMES DES DISCOURS PRONONCESLORS DE LA CEREMONIE DE CLOTURE .....	43
X.	ANNEXES.....	44

Annexe I : Mot de bienvenue du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso .....	45
Annexe II : Discours de bienvenue du Gouverneur de la Région des Hauts Bassins.....	51
Annexe III : Discours d'ouverture de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement .....	56
Annexe IV : Mot liminaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso .....	62
Annexe V : Mot de remerciements du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso .....	70
Annexe VI : Discours de clôture de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement .....	74

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>ABPAM</b>	: Association Burkinabè pour la Promotion des Aveugles et Malvoyants
<b>AMU</b>	: Assurance Maladie Universelle
<b>AN</b>	: Assemblée Nationale
<b>ANEREE</b>	: Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique
<b>APS</b>	: Avant-projet Sommaire
<b>ASCE-LC</b>	: Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption
<b>BIC</b>	: Bénéfice Industriel et Commercial
<b>BSTP-B</b>	: Bourse de Sous-Traitance et de Partenariat du Burkina Faso
<b>BTP</b>	: Bâtiment et Travaux Publics
<b>CAADES</b>	: Commission d'Attribution des Autorisations de Diriger, d'Enseigner et de Surveiller
<b>CAIMA</b>	: Centrale d'Approvisionnement des Intrants et Matériels Agricoles
<b>CAMES</b>	: Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur
<b>CAMVET</b>	: Centrale d'achat de médicaments vétérinaires
<b>CARFO</b>	: Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires
<b>CCI-BF</b>	: Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso
<b>CEDEAO</b>	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CENTIF</b>	: Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières
<b>CEP</b>	: Commission de l'Enseignement Privé
<b>F CFA</b>	: Franc de la Communauté Financière Africaine
<b>CIMA</b>	: Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance
<b>CMA-BF</b>	: Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Burkina Faso
<b>CNSS</b>	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
<b>CRA</b>	: Centres de Ressources Artisanales
<b>CTP</b>	: Comité Technique Paritaire
<b>DGCRF</b>	: Direction Générale du contrôle et de la Répression contre la Fraude
<b>ESPS</b>	: Etablissements Sanitaires Privés de Soins
<b>FDT</b>	: Fonds de Développement Touristique
<b>GPL</b>	: Gaz de Pétrole Liquéfié
<b>HCDS</b>	: Haut-Conseil du Dialogue Social
<b>IRC</b>	: Impôt sur les Revenus des Créances

<b>MENA</b>	: Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
<b>MINEFID</b>	: Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
<b>OHADA</b>	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
<b>OPJ</b>	: Officiers de Police Judiciaire
<b>PAAQE</b>	: Projet d'Amélioration de l'Accès à la Qualité de l'Education
<b>PME</b>	: Petites et Moyennes Entreprises
<b>PME/PMI</b>	: Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries
<b>PNDES</b>	: Plan National de Développement Economique et Social
<b>PPP</b>	: Partenariat Public-Privé
<b>SFD</b>	: Systèmes Financiers décentralisés
<b>SFI</b>	: Société Financière Internationale
<b>SNEC</b>	: Secrétariat National de l'Enseignement Catholique
<b>SOFIGIB</b>	: Société Financière de Garantie Interbancaire du Burkina
<b>SONABEL</b>	: Société Nationale d'Electricité du Burkina
<b>SONABHY</b>	: Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures
<b>SYLVIE</b>	: Système de Liaison Virtuelle pour les opérations d'Importation et d'Exportation
<b>TDT</b>	: Taxe de Développement Touristique
<b>TVA</b>	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>UEMOA</b>	: Union Economique et Monétaire Ouest Africain
<b>UNEEP-L</b>	: Union National des Etablissements d'Enseignement Privé-Laïc
<b>Z.A.D</b>	: Zones d'Activités Diverses

## I. INTRODUCTION

Le **08 mai 2017**, se sont tenus, à la Maison de la Culture de Bobo-Dioulasso, les travaux de la 15<sup>ème</sup> édition de la rencontre annuelle Gouvernement/Secteur privé, sur le thème: «**Quelles mesures pour une contribution efficace du Secteur privé à la mise en œuvre du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) ?**». Cette rencontre a été placée sous la présidence de Son Excellence Monsieur **Paul Kaba THIEBA**, Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

La cérémonie d'ouverture a enregistré la présence des membres du Gouvernement, des Gouverneurs de régions, des autorités politiques, administratives, militaires et paramilitaires, religieuses et coutumières de la Région des Hauts-Bassins, ainsi que celle des partenaires techniques et financiers, des opérateurs économiques et des représentants de l'administration publique et de la société civile.

Cette cérémonie a été ponctuée par trois allocutions notamment le mot de bienvenue du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso, suivi de l'intervention du Gouverneur de la Région des Hauts-Bassins et enfin, du discours d'ouverture de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre.

## II. RESUMES DES DISCOURS PRONONCES LORS DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE

Dans son mot de bienvenue, le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso, Monsieur **Mahamadi SAVADOGO** a tout d'abord remercié Son Excellence Monsieur le Premier Ministre pour l'attention qu'il accorde au secteur privé depuis sa nomination à la tête de l'exécutif burkinabè.

Il a ensuite salué la pertinence du thème à un moment où les signaux d'une reprise économique suscitent tant d'espoirs au sein de la communauté des affaires. Il a terminé son propos en invitant les opérateurs économiques à faire des propositions pertinentes pour un succès dans la mise en œuvre du PNDES.

A la suite du Président de la Chambre de Commerce, Monsieur **Antoine ATTIOU**, Gouverneur de la Région des Hauts-Bassins, a traduit la reconnaissance des populations de sa région, à l'endroit du Gouvernement, pour le choix renouvelé de Bobo-Dioulasso pour abriter cette 15<sup>ème</sup> édition de la rencontre.

Dans son discours d'ouverture, le Chef du Gouvernement, a remercié le monde des affaires pour sa forte mobilisation. Il a ensuite relevé les contraintes et les défis de l'économie nationale et souligné que son Gouvernement a entrepris d'importantes réformes pour l'amélioration du climat des affaires. Enfin, il a invité les acteurs privés à participer pleinement et massivement à la réalisation du PNDES.

### III. RESUME DU RAPPORT DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE (CTP)

Pour introduire les travaux, le Président du Comité Technique Paritaire, Monsieur **Sibiri SANOU**, a présenté le rapport de suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de la dernière rencontre.

Il a indiqué que sur les 90 préoccupations recensées en 2015, 69% ont été réalisées ou sont en cours de réalisation ; niveau jugé globalement satisfaisant par le Comité Technique Paritaire.

Enfin, il a souligné que malgré ce niveau de réalisation, le Comité a recommandé la poursuite des réformes afin que des réponses durables soient trouvées aux préoccupations récurrentes du secteur privé en occurrence la question du coût et de la disponibilité des facteurs de production notamment l'électricité, l'accès au financement surtout pour les Petites et Moyennes Entreprises(PME), la fraude, la contrefaçon et l'accès des PME et des artisans à la commande publique.

### IV. PRESENTATION SUR LE THEME DE LA RENCONTRE

A l'issue de la présentation du rapport du Comité Technique Paritaire, Monsieur **Rassabléga Seydou OUEDRAOGO**, consultant, a dans sa communication sur le thème de la rencontre, fait un diagnostic de l'économie du Burkina Faso et du secteur privé et proposé des axes de partenariat entre l'Etat et le secteur privé pour la mise en œuvre du PNDES.

Ainsi, s'agissant de la mise en œuvre du PNDES et de la relance de l'économie, il a proposé les mesures ci-après :

- accélérer la mise en œuvre du PNDES ;
- opérationnaliser en urgence le haut-conseil du dialogue social (HCDS) en vue d'établir un dialogue social proactif et engager l'instauration d'un climat social apaisé indispensable à la relance économique ;

- renforcer le dialogue entre l'Etat et le secteur privé et élargir l'accessibilité des autorités publiques aux acteurs économiques ;
- promouvoir une implication substantielle du secteur privé local dans la réalisation des projets en partenariat public-privé (PPP) du PNDES ;
- poursuivre de façon ambitieuse l'apurement des arriérés intérieurs et le traitement adéquat de la dette publique intérieure ;
- accélérer la mise en œuvre du PNDES dans son volet infrastructures en vue de réhabiliter les infrastructures dégradées et de densifier les infrastructures de soutien à l'économie ;
- engager des mesures ciblées d'indemnisation et de réparation des entreprises et secteurs économiques sinistrés en vue de la relance de l'activité ;
- bâtir, en ligne avec les priorités du PNDES, une stratégie de relance de l'industrie nationale qui prenne en charge les contraintes et les facteurs clés de la compétitivité ;
- renforcer l'accessibilité de la commande publique aux PME, à l'artisanat, aux secteurs culturels et aux entreprises des différentes régions du pays ;
- reformer les politiques de financement de l'économie dans le cadre d'une vigoureuse stratégie de développement financier ;
- relancer l'économie touristique, les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et des loisirs ;
- mettre en œuvre une politique énergétique ambitieuse à même de couvrir, à moyen terme, les besoins des secteurs productifs et de l'ensemble de la demande nationale ;
- encourager l'investissement et accorder une priorité à la production locale ;
- mettre en application la réglementation minière et arrimer l'essor minier aux autres secteurs économiques ;

- rendre effective la régulation des secteurs économiques et lutter contre l'exercice illégal d'activités économiques et la fraude ;
- soutenir l'effort de réforme du climat des affaires ;

**Pour une mobilisation volontariste et ambitieuse des ressources pour financer la relance économique, il a proposé de :**

- renforcer la performance des régies de perception de l'Etat ;
- engager une vigoureuse action de mobilisation des créances de l'Etat et des sociétés d'Etat ;
- assainir le circuit de la dépense publique et poursuivre les efforts de réduction du train de vie de l'Etat ;
- engager, à moyen terme, une réforme fiscale au service du renforcement des finances publiques et du développement socio-économique ;
- lever des financements sous-régionaux pour soutenir l'investissement public ;
- élargir les capacités d'absorption du pays et mobiliser les financements extérieurs pour soutenir le financement du développement économique et social.

**Enfin, concernant les conditions sécuritaires et la stabilité sociopolitique nécessaires à l'atteinte des objectifs du PNDES, il a proposé de :**

- renforcer et reformer les politiques publiques pour restaurer et préserver la sécurité sur l'ensemble du territoire national ;
- engager la restauration de l'autorité de l'Etat et lutter vigoureusement contre l'incivisme ;
- apaiser le climat sociopolitique et restaurer la confiance.

## V. PRESENTATION DU PNDES

Pour conclure la série des présentations, Monsieur Alain SIRI, Secrétaire Permanent du PNDES a fait une présentation du PNDES et s'est appesanti sur les défis à relever, les axes stratégiques et les opportunités offertes par le PNDES.

**S'agissant des défis à relever**, Il a identifié la bonne gouvernance et la qualité des institutions, la disponibilité et l'employabilité de ressources humaines adaptées aux besoins de l'économie nationale, le développement des bases productives/la compétitivité des secteurs de production et la transformation des produits nationaux pour un développement industriel durable générateur d'emplois.

**Pour ce qui est des axes stratégiques**, il a passé en revue les trois axes du PNDES que sont : (i) réformer les institutions et moderniser l'administration, (ii) développer le capital humain et (iii) dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

**Enfin, il a porté à la connaissance du secteur privé, les opportunités d'investissement offertes par le PNDES** en terme de Partenariats Publics-Privés qui se résume entre autres à :

- 14 projets d'infrastructures routières et de communication ;
- 9 Projets de constructions d'infrastructures énergétiques ;
- mise en place d'une Centrale d'achat de médicaments vétérinaires (CAMVET) ;
- promotion des pôles de croissance et des systèmes productifs régionaux au Burkina Faso ;
- projet de développement de la mécanisation agricole et de soutien au secteur hydraulique phase 2 ;
- projet pôle de croissance de Bagré ;

- projet de création d'une Centrale d'approvisionnement des intrants et matériels agricoles (CAIMA).

Pour terminer, il a invité le secteur privé à saisir les opportunités qu'offre le PNDES pour jouer sa partition au regard des possibilités de partenariats techniques et financiers proposés pour sa mise en œuvre.

## **VI. MOT LIMINAIRE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DUBURKINAFASO**

Dans son mot liminaire, Monsieur Idrissa NASSA, Conseiller Spécial du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso a salué les efforts du Gouvernement pour offrir aux entreprises un cadre propice aux affaires. Il a néanmoins, relevé douze principales contraintes structurelles et conjoncturelles qui freinent l'élan du secteur privé dans l'atteinte des objectifs du PNDES.

Il a terminé son propos en suggérant la mise en place sous l'égide de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) un cadre de rencontre trimestrielle entre le Gouvernement et le Secteur privé en vue d'une part, de suivre la mise en œuvre des recommandations issues de la rencontre et d'autre part, d'entretenir une relation dynamique sur les mesures visant l'amélioration du climat des affaires au Burkina Faso.

## **VII. INTERVENTIONS DES GROUPEMENTS ET ASSOCIATIONS PROFESSIONNELS**

Suite aux différents discours et présentations, la parole a été donnée au monde des affaires pour s'exprimer sur le thème de la rencontre, mais également sur d'autres préoccupations.

En relation avec le thème de la rencontre les groupements et associations professionnels ont posé un certain nombre de préoccupations parmi lesquelles :

- les difficultés d'accès aux financements auprès des banques et établissements financiers, dues à l'absence de garanties, à la lenteur dans le traitement des dossiers et aux taux d'intérêt élevés des emprunts ;
- les difficultés d'accès aux crédits à long termes surtout pour les PME/PMI;
- les difficultés d'accès des PME aux marchés publics ;
- la dégradation avancée des infrastructures économiques ;
- le faible accompagnement des entreprises en difficulté et de celles ayant été victimes d'actes de vandalisme ;

*Au regard de ces préoccupations, ils recommandent :*

- la création d'une banque d'investissement dédiée aux PME/PMI avec des conditions préférentielles en termes de coût (taux d'intérêt), d'accessibilité et de durée (prêts sur 10 ans et plus) ;
- la mise en place de sociétés de cautionnement mutuel pour améliorer l'accès des populations au financement des Systèmes financiers décentralisés (SFD) ;
- la mise en place de mécanismes d'incitations fiscales au profit des SFD en vue de leur déploiement en milieu rural ;
- l'instauration d'une clause de préférence nationale pour ces entreprises et la prise de mesures pour contrecarrer la concurrence déloyale ;
- la réforme du système fiscal pour une fiscalité gagnant-gagnant ;
- la création d'un environnement juridique, réglementaire et administratif « favorable » aux PME ;
- la fixation d'un quota dans les marchés publics pour les PME (40%) et faciliter leur participation aux appels d'offres par un accompagnement mieux adapté ;

- la construction et l'entretien des infrastructures routières ;
- le renforcement du mécanisme de restructuration et de mise à niveau des entreprises et le dédommagement des entreprises victimes d'actes de vandalisme ;
- la création d'un fonds de subvention pour la transformation des produits locaux.

Outre les sujets en rapport avec le thème, le secteur privé a évoqué des questions transversales relatives à la fiscalité, aux procédures et réglementation des affaires, aux facteurs et infrastructures d'appui à la production, à la sécurité des affaires, à la concurrence, à la fraude, à la corruption et à la contrefaçon, à l'information, à la sensibilisation, à la formation et à l'organisation des acteurs. A ce titre les acteurs du secteur privé ont relevé des préoccupations dont les principales sont :

- le manque de financement du secteur informel ;
- le coût élevé des taxes douanières ;
- les difficultés dans l'acquisition du matériel didactique et pédagogique par les écoles privées de santé ;
- la vétusté du parc de taxis et l'absence de tête de taxis ;
- la non-mise en œuvre de la convention d'éducation notamment l'affectation des étudiants et des enseignants dans les établissements privés d'enseignement supérieur ;
- la taxation du matériel pédagogique et didactique alors que les frais de scolarité ne sont pas soumis à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) ;
- la prolifération des établissements clandestins ;
- la problématique de la gestion de la carrière des enseignants du privé par leur intégration dans le système du CAMES ;

- l'instauration de taxes à l'exportation des produits artisanaux qui vient annihiler les efforts de promotion en vue d'attirer des acheteurs internationaux et importateurs étrangers ;
- le faible niveau de souscription des sociétés minières auprès des sociétés locales d'assurance ;
- l'insécurité routière grandissante, la non-application des textes sur la libre circulation des biens et des personnes ainsi que le coût élevé des prestations des forces de sécurité ;
- l'installation anarchique, sans plan d'aménagement et d'assainissement, de certains marchés dans les zones loties ;
- la prolifération des médicaments de rue;
- les entraves sciemment créées par certaines corporations syndicales de transporteurs burkinabè en exigeant des paiements injustifiés ;
- la non publication des directives et textes qui régissent les taxes et redevances sur les corridors routiers ;
- la non diffusion des dispositions du code de l'urbanisme et de la construction et la non transposition de la directive relative à l'harmonisation des textes régissant la profession d'Architecte dans l'espace Union Economique et Monétaire ouest Africaine (UEMOA) ;
- le non remboursement et la non suppression des subventions du Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL), la stagnation des marges des produits hydrocarbures et dérivés ;
- le règlement diligent de la dette intérieure;
- le coût élevé des visas d'entrée au Burkina Faso ;
- le reversement de la Taxe de Développement Touristique (TDT) au Fonds de Développement Touristique (FDT) ;

- l'indisponibilité et le coût élevé de l'électricité et des autres facteurs de production ;
- la concurrence déloyale, la fraude et la contrefaçon dans divers secteurs d'activités ;
- la non implication du privé sanitaire dans la mise en œuvre de la stratégie de gratuité des soins aux enfants de moins de cinq ans et la femme enceinte ;
- la non opérationnalisation de l'Assurance Maladie Universelle (AMU) prenant en compte et/ou impliquant le privé sanitaire.

Pour la résolution de ces préoccupations, les représentants des associations et groupements professionnels du secteur privé ont recommandé :

Au titre des questions de fiscalité:

- le renforcement des moyens de lutte contre l'évasion fiscale et la fraude ;
- la réduction ou suppression des droits et taxes d'entrée des équipements et machines de production ;
- la réduction du taux de taxes sur les commissions des agents commerciaux indépendants des compagnies d'assurances et sur la rémunération des prestataires de services sans numéro IFU ;
- l'instauration d'un contrat d'objectifs entre le Gouvernement et le secteur privé dans le cadre des avantages fiscaux accordés ;
- la réduction du taux de l'Impôt sur les Revenus des Créances ;
- la mise en place de mécanismes d'incitation fiscale au profit des SFD en vue de leur permettre d'ouvrir des guichets en milieu rural ;
- la détaxation du refinancement des SFD et la diminution du taux de refinancement auprès des banques ;

- a réduction du taux de l'impôt sur les primes d'assurances maladie à 2% en lieu et place de 8% actuel ;
- a mise en œuvre d'actions fortes par l'autorité afin de réduire les taxes, redevances et pénalités sur les routes nationales et inter-Etats ;
- a réduction du coût de la TVA entre 5 et 10% applicable au secteur de l'hôtellerie et du tourisme ;
- 'admission de la déductibilité de la rémunération des administrateurs du Bénéfice Industriel et Commercial imposable ;
- 'élaboration d'une fiscalité spécifique et adaptée à partir du décret portant création des Sociétés Civiles Professionnelles au Burkina Faso ;
- 'application effective des textes sur la libre circulation des produits au sein de l'UEMOA pour éviter les doubles taxations en cas de réexportation ;
- a réduction du niveau des droits de douanes.

**En ce qui concerne les procédures et la réglementation des affaires :**

- a promotion de la coopération entre grande entreprise et PME ;
- 'adoption d'une convention collective du secteur de la sécurité privée ;
- 'établissement d'une carte professionnelle spécifique au profit des agents des sociétés privées de sécurité ;
- a fixation d'un seuil minimum de facturation de la prestation mensuelle par vigile ;
- a modification de la formule de l'offre économiquement la plus avantageuse dans la commande publique ;
- a mise en œuvre effective des procédures prévues par les textes et destinées à sanctionner les émetteurs de chèques sans provision ;

- l'évaluation effective et périodique des exonérations accordées dans le cadre des investissements par l'opérationnalisation des services qui en ont la charge ;
- la validité sur toute l'étendue du territoire de l'autorisation d'exercer des agences de gardiennage ;
- la prise de texte d'application pour faire bénéficier les artisans des avantages du code communautaire de l'UEMOA notamment dans le domaine des marchés publics et de la fiscalité ;
- l'adoption d'une nouvelle stratégie en remplacement de la stratégie de lutte contre la drogue à travers le circuit des médicaments de la rue, adoptée en 1998 et qui est aujourd'hui obsolète ;
- la mise en œuvre de textes réglementaires obligeant les sociétés minières à souscrire à toutes les assurances sur place en prévoyant cette disposition dans les accords d'établissement ;
- la prise de textes juridiques obligeant la souscription à l'assurance à tous les immeubles de commerce ou recevant du public ;
- le respect effectif des obligations d'assurance, notamment en matière automobile et de transport des facultés à l'importation ;
- l'opérationnalisation de l'assurance Maladie Universelle (AMU) prenant en compte et/ou impliquant le privé sanitaire ;
- l'intégration de la Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO) et de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) dans l'agence de gestion de l'AMU comme bras techniques, opérationnels et financiers ;
- la relecture des textes portant procédures d'accès aux marchés publics en vue de les alléger ;
- la réduction du nombre et la fréquence des contrôles (Douane, DGCRF, Impôts, etc.) dans le secteur des hydrocarbures ;

- l'implication des conseillers économiques des Ambassades du Burkina à l'étranger pour rassurer les investisseurs ;
- la réduction des délais pour les autorisations d'implantation de stations-services (1-4 ans) à travers la création d'un guichet unique pour la délivrance desdites autorisations.
- la révision des nouvelles mesures prises dans le cadre de la suspension des activités foncières en faveur des promoteurs immobiliers ;
- la poursuite de la déconcentration du centre de facilitation des actes de construire (CEFAC) ;
- l'encadrement des loyers et la vente des terrains ;
- la révision des prix de construction de logements sociaux des promoteurs immobiliers ;
- l'exigence d'un certificat d'inscription au tableau de l'ordre des géomètres experts pour la participation aux appels d'offres ;
- l'adoption des textes portant création de l'ordre des experts, automobile, industriel et incendie ou la mise en place d'un bureau unique ;
- l'interdiction de l'exercice de la profession des experts automobile, industriel et incendie aux non agréés ;
- l'interdiction de l'exercice de la profession d'experts automobile, industriel et incendie aux experts non agréés par les cours et tribunaux ;
- la prise des textes d'application du décret n°2016-163/PRES/PM/MJDHPC/MINEFID relatif au registre des sociétés civiles, des professions et des métiers ;
- l'application de la convention d'éducation entre l'Etat et l'Union National des Etablissements d'Enseignement Privé-Laïc (UNEEL-L).

## **En termes d'actions de promotion de secteurs d'activités et de filières :**

- l'octroi de subvention d'équipements dans l'acquisition de matériel didactique et pédagogique de la santé ;
- la complémentarité entre le privé sanitaire et le public pour une offre de service public de santé de qualité ;
- le soutien à la modernisation du secteur agricole par la mécanisation ;
- la tenue régulière des états généraux du bâtiment et des travaux publics ;
- la relecture des textes pour garantir la protection des objets culturels et assurer la promotion des produits artisanaux ;
- l'assainissement du secteur de la micro finance par le redressement et la liquidation des SFD en situation de cessation d'activités et la liquidation systématique de celles exerçant illégalement leurs activités ;
- la prise de mesures incitatives à travers les accords d'établissement avec les sociétés minières pour les amener à souscrire toutes leurs assurances au niveau local ;
- l'organisation des états généraux du médicament et de la pharmacie afin de se pencher sur les questions relatives à la production locale, à l'industrialisation, à l'approvisionnement, à l'organisation et aux perspectives de développement du secteur pharmaceutique ;
- la création de petites unités fonctionnelles dans les provinces pour transformer les produits locaux (céréale, fruits et légumes).

## **Au titre des facteurs de production, des infrastructures d'appui à la production**

- a réhabilitation des anciennes zones industrielles et l'aménagement de nouvelles zones industrielles à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso ;
- a pérennisation de l'opération 100 000 charrues au profit des artisans et la centralisation au niveau de la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina

Faso (CMA-BF) des différents marchés publics prévus pour le secteur de l'artisanat ;

- la construction du siège de la CMA-BF ;
- la création de Zones d'activités artisanales dans les centres urbains ;
- l'accélération du processus de construction des villages artisanaux ;
- le recensement des différents marchés et yaars par chaque mairie d'arrondissement afin d'attribuer des terrains définitifs aux commerçants leur permettant d'être plus proches des consommateurs ;
- la réalisation d'un plan d'aménagement pour chaque marché avec fixation de bornes pour permettre aux commerçants de sécuriser leurs biens en construisant en matériaux définitifs ;
- l'aménagement des espaces de stationnement de véhicules dans les grandes villes et des aires de repos sur les axes routiers ;
- la mise en place de centres de ressources avec des équipements et outils de production artisanales par province ;
- l'amélioration du débit de la connexion internet ;
- l'organisation de sessions de formation gratuite de 100 formateurs répartis dans les 13 régions sur l'entretien des groupes électrogènes, l'installation et la maintenance des plaques solaires ;
- la dynamisation du « réseau de recherche et d'éducation » pour l'accès à une connexion haut débit et moins coûteux pour le système éducatif.

**Pour ce qui est de l'information, la sensibilisation, la formation et l'organisation des acteurs:**

- l'implication des maires d'arrondissement et des conseils municipaux au quotidien en vue de sensibiliser les commerçants sur l'importance du paiement de leurs impôts ;
- l'ouverture de centres de formation en artisanat dans les régions et dans les provinces ;
- le renforcement des capacités des acteurs du transport par l'élaboration de modules de formation adaptés sur la gestion administrative, financière et logistique ;
- la sensibilisation des acteurs du transport routier sur l'application du décret 683 du 1er août 2014 relative à la fixation des catégories de transports routiers et des conditions d'exercice de la profession de transporteur routier ;
- l'organisation des acteurs du secteur informel, dans le but de faciliter leur évolution vers le secteur formel ;
- l'octroi d'une subvention aux centrales Syndicales et syndicats autonomes ;
- la revalorisation de la subvention accordée à l'Ordre National des pharmaciens et l'allègement de la procédure de son déblocage ;
- la création d'un cadre tripartite regroupant les représentants de l'Etat, des sociétés minières et les fournisseurs de biens et services miniers ;
- la tenue régulièrement des sessions de la commission permanente de l'enseignement privé dans les différents ordres d'enseignement ;
- la pérennisation les états généraux du bâtiment et des travaux publics ;
- le renforcement des campagnes de diffusion et de contrôle du respect des dispositions du code de l'urbanisme et de la construction.

## VIII. REPONSES DU GOUVERNEMENT

A l'issue des interventions des acteurs du privé, le Gouvernement a donné les réponses aux préoccupations exprimées. Il a également exprimé ses attentes vis-à-vis du secteur privé.

### ☞ **En matière d'industrie, de commerce et d'artisanat**

**Pour ce qui est de la coopération entre les grandes entreprises et les PME**, le Gouvernement a relevé que sous l'égide de l'UEMOA, il a été créé la Bourse de sous-traitance et de partenariat du Burkina Faso (BSTP-B) afin de susciter un esprit de coopération. En outre, la loi d'orientation de promotion des PME prévoit des dispositions en la matière.

**A propos de l'élaboration d'une politique nationale des PME**, le Gouvernement a indiqué qu'un Plan pluriannuel déclinant les actions de promotion des PME est en cours d'élaboration après l'adoption de la loi d'orientation et de promotion des PME le 27 avril 2017.

**Quant à la prise de dispositions pour permettre aux PME d'accéder aux marchés publics**, le Gouvernement a mentionné que ces dispositions sont prises en compte dans la loi d'orientation et de promotion des PME du Burkina Faso.

En outre, il a relevé que l'allègement des procédures de la commande publique telles le relèvement des seuils de la demande de cotation, de la demande du prix et l'introduction d'une nouvelle procédure allégée pour les prestations intellectuelles améliorera l'accès des PME aux marchés publics.

**S'agissant de la « préférence nationale » dans la commande publique**, le Gouvernement a indiqué que cette préoccupation est prise en compte pour ce qui est des produits alimentaires à travers l'Arrêté N°2017-002/PM/CAB du 31 janvier 2017 qui fait obligation aux structures étatiques d'acheter

prioritairement les produits alimentaires locaux dans le cadre de leur approvisionnement.

**Quant à la réhabilitation des anciennes zones industrielles et l'aménagement de nouvelles zones industrielles à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso**, le Gouvernement a indiqué que la finalisation de la première phase de l'aménagement de la nouvelle zone industrielle de Bobo (route de BAMA) d'un montant de 1,5 milliard FCFA et les travaux de la deuxième phase d'un montant de 2,97 milliards de FCFA sont prévus pour cette année 2017 .

**Quant à l'accélération du processus de construction des Villages Artisanaux**, le Gouvernement a indiqué que le village artisanal de Kaya a été construit en 2016 et que celui de Bobo-Dioulasso est en cours. Il a en outre décliné sa vision qui est de doter chaque chef-lieu de région d'un village artisanal. A cet effet, une étude de faisabilité pour la construction de trois autres villages artisanaux a déjà été réalisée et un Avant-projet Sommaire (APS) existe.

**S'agissant de l'ouverture des centres de formations multifonctionnels de référence des artisans dans les régions**, le Gouvernement a indiqué qu'il existe deux (02) centres nationaux de formation professionnelle à Ouagadougou et Ziniaré ; treize (13) centres régionaux de formation professionnelle repartis dans les treize régions et sept (7) centres provinciaux repartis dans sept (07) provinces.

Ces centres offrent des formations dans plusieurs métiers de l'artisanat notamment la soudure, la mécanique auto, la mécanique deux routes, la menuiserie métallique, la menuiserie bois, la coupe couture, la teinture/tissage.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du PNDES, il a signifié qu'une étude de faisabilité est en cours de réalisation pour la construction d'un centre de référence aux métiers de l'artisanat.

**Pour ce qui concerne l'ouverture des centres de ressources multi technique dans les provinces,** le Gouvernement a indiqué que deux Centres de Ressources Artisanales (CRA) existent déjà à Kaya et à Bobo-Dioulasso.

**Quant à la question du renforcement et de la pérennisation du marché des 100 000 charrues au profit des artisans du Burkina Faso à travers la CMA-BF,** le Gouvernement a mentionné que la CMA-BF a bénéficié en 2016 d'une convention d'un montant de 8 224 057 111 FCFA. Pour 2017, une autre convention de financement est en cours de finalisation.

**S'agissant de la prise de textes d'application pour mettre en application le code communautaire de l'Artisanat,** le Gouvernement a relevé que pour certaines dispositions, des projets de textes d'application du Code de l'artisanat ont été élaborés et seront soumis à l'ensemble des parties prenantes avant leur adoption.

**Concernant la mise en place d'un mécanisme pour assurer une meilleure cohérence des politiques publiques d'appui aux PME,** le Gouvernement a indiqué que des réflexions seront engagées pour la mise en place de l'Observatoire national des PME du Burkina Faso afin de coordonner les mesures en leur faveur.

**Pour ce qui est de la construction d'un siège au profit de la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso,** le Gouvernement a indiqué que la question sera examinée après les études techniques qui sont en cours.

**S'agissant de la mise en place d'une politique de création de zones artisanales,** le Gouvernement a indiqué que cette préoccupation est prise en compte à travers la création des Zones d'Activités Diverses (Z.A.D) dans les centres urbains et ruraux aménagés ou à aménager du Burkina Faso. Lesdites zones sont destinées à recevoir divers types d'activités dont celles portant sur l'artisanat et la grille des équipements retient une superficie d'au moins 8.000 m<sup>2</sup> pour les zones artisanales.

☞ **En matière d'économie, des finances et du développement**

**S'agissant de la réduction ou la suppression des droits et taxes d'entrée des équipements et machines de production artisanales**, le Gouvernement a relevé que le Burkina Faso est membre d'organisations communautaires (UEMOA et CEDEAO) qui régissent les questions de fiscalité de porte. Par conséquent, aucun Etat de la communauté ne peut réduire ou supprimer une taxe quelconque. Toutefois, il a indiqué que cette préoccupation pourrait être prise en compte par le code des investissements pour les acteurs remplissant les conditions.

**S'agissant de la sensibilisation régulière sur l'importance du paiement des droits et taxes et l'implication des mairies dans le recouvrement**, le Gouvernement a indiqué qu'après l'adoption de la loi de finance, des campagnes de sensibilisation sont organisées à travers l'ensemble du pays et que des dispositions seront prises afin d'y impliquer les élus locaux.

**Quant à la question de la subvention à accorder aux centrales Syndicales et syndicats autonomes**, le Gouvernement a indiqué qu'une subvention est régulièrement allouée aux centrales Syndicales et syndicats autonomes à hauteur 150 000 000 FCFA depuis 2015.

**Pour ce qui est de la résolution du problème de l'accès au financement dans le secteur de l'enseignement par la mise en place d'un fonds de garantie**, le Gouvernement a indiqué que les acteurs du secteur de l'enseignement peuvent bénéficier des prestations offertes par la Société Financière de Garantie Interbancaire du Burkina (SOFIGIB). Par ailleurs, le Gouvernement a indiqué qu'à travers le Projet d'Amélioration de l'Accès à la Qualité de l'Education (PAAQE), l'expérience de construction-location-vente sera renouvelée

**En ce qui concerne l'exonération du paiement de la TVA sur le matériel pédagogique et didactique utilisé dans les établissements privés d'enseignement**, le Gouvernement a indiqué que le champ de la TVA est encadré par une directive de l'UEMOA et ne permet que l'exonération des livres scolaires et scientifiques.

S'agissant de la suppression du double dédouanement des produits déjà dédouanés dans UEMOA et réexportés dans le même espace communautaire (UEMOA), le Gouvernement a souligné que pour arriver à ce niveau d'union douanière, des études sont en cours.

**Concernant le renforcement et /ou la mise en place des mécanismes innovants en vue de faciliter l'accès au financement**, le Gouvernement a indiqué qu'au niveau communautaire, des réflexions sont en cours sous l'égide de la BCEAO en vue d'élaborer des textes réglementant la finance islamique au sein de l'Union. Néanmoins au Burkina Faso, certains établissements de financement disposent de compartiments dédiés aux produits de la finance islamique.

En outre, il a relevé que les lois uniformes sur les bureaux d'information sur le crédit et les entreprises d'investissement à capital fixe ont été adoptées en 2016 en vue de rendre disponible l'information sur le crédit et de réglementer l'activité de capital-risque. De plus, un projet de loi relatif au crédit-bail a été adopté par le Conseil des Ministres et transmis à l'Assemblée Nationale.

Tous ces mécanismes de financement contribueront à résoudre la question de l'accès des entreprises au financement.

**Pour ce qui est du passage du taux de la TVA dans le secteur de l'hôtellerie et restaurations entre 5% et 10% conformément à la réglementation communautaire**, le Gouvernement a indiqué que la réglementation communautaire n'oblige pas à appliquer un taux réduit. Toutefois, des concertations pourraient être engagées avec les acteurs sur la question.

**En ce qui concerne la réduction du taux de l'Impôt sur les Revenus des Créances (IRC) à 12,5%**, le Gouvernement a relevé que le taux de droit commun est fixé à 25% et réduit à 12,5% pour les intérêts, arrérage et tous les autres produits imposables des comptes de dépôt et des comptes courants ouverts dans les écritures d'une banque, d'un établissement financier, d'un agent de change, du trésor public, des caisses de crédit agricoles et d'un courtier en valeur mobilière.

Une réduction de cet impôt entraînerait le non-respect par le Burkina Faso de ses engagements internationaux.

**Quant à la déductibilité de la rémunération des Administrateurs du Bénéfice Industriel et Commercial (BIC)**, le Gouvernement a indiqué que les rémunérations exceptionnelles allouées aux membres des conseils d'administration conformément aux dispositions de l'article 432 de l'Acte uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt Economique (GIE) sont déductibles.

**Concernant la réduction des taux de taxes sur les commissions des agents commerciaux indépendants des compagnies d'assurances et sur la rémunération des prestataires de services sans numéro IFU**, le taux actuel étant de 25%, le Gouvernement a relevé que le taux de 25% ne s'applique qu'aux professionnels non identifiés et que pour ceux identifiés, la retenue est de 5%.

**En ce qui concerne le contrôle du respect effectif des obligations d'assurance, notamment en matière automobile et de transport des facultés à l'importation**, le Gouvernement a indiqué que ce contrôle est effectif à travers le contrôle en permanence des documents sur l'assurance automobile par les Officiers de Police Judiciaire (OPJ).

Par ailleurs, il a souligné que le certificat d'assurance fait partie des documents exigés dans l'opérationnalisation de la plateforme Système de Liaison Virtuelle pour les opérations d'Importation et d'Exportation (SYLVIE).

**S'agissant de l'incitation des sociétés minières à souscrire toutes leurs assurances sur place en prévoyant cette disposition dans les accords d'établissement**, le Gouvernement a indiqué que conformément l'article 308 nouveau du code des assurances, la domiciliation de l'assurance est obligatoire.

**Quant à la revalorisation de la subvention accordée à l'Ordre National des pharmaciens et l'allègement de la procédure de son déblocage**, le Gouvernement

a mentionné qu'au titre de l'année 2017, une subvention de 75 000 000 FCFA a été accordée dans ce sens.

**En ce qui concerne la création d'une banque d'investissement dédiée aux PME/PMI avec des conditions particulières en termes de coût (taux d'intérêt), d'accessibilité et de durée (prêts sur 10 ans et plus),** le Gouvernement reconnaît la nécessité de la mise en place d'une banque dédiée au PME/PMI. A cet effet, il a souligné que des études sont en cours en vue de la création d'une banque des PME/PMI.

**S'agissant de la mise en place des sociétés de cautionnement mutuel en vue d'améliorer l'accès des populations au financement des SFD,** le Gouvernement a relevé que des réflexions sont en cours en vue de la mise en place de sociétés de cautionnement mutuel dans le cadre de la stratégie nationale d'inclusion financière.

**S'agissant de la mise en place des mécanismes d'incitations fiscales au profit des SFD en vue de leur permettre d'ouvrir des guichets en milieu rural,** le Gouvernement a indiqué que l'article 118 de la loi N° 023-2009/AN du 14 mai 2009 portant réglementation des SFD au Burkina Faso prévoit des incitations fiscales au profit des SFD organisés sous forme mutualiste ou coopérative. Il a également souligné que des réflexions sont en cours au niveau sous régional en vue de l'extension de cette incitation aux autres catégories de SFD.

**Concernant l'assainissement du secteur de la micro-finance à travers le redressement et la liquidation des SFD en situation illégale,** le Gouvernement a relevé qu'un Comité d'assainissement et de consolidation du secteur de la micro-finance a été mis en place pour la prise de mesures afin de liquider 9 SFD en 2017 et le redressement de 5 autres.

**Concernant la détaxation du refinancement des SFD et la diminution du taux de refinancement auprès des banques,** le Gouvernement a indiqué que cette

demande n'est pas conforme à la directive n° 02/98/CM/UEMOA portant harmonisation des législations des états membres en matière de TVA.

Toutefois, une requête sera adressée à la BCEAO pour clarifier les dispositions de l'article 118 de la loi N° 023-2009/AN du 14 mai 2009 portant réglementation des SFD au Burkina Faso en vue de la détaxation éventuelle du refinancement des SFD.

**Quant à la modification de la formule de l'offre économiquement la plus avantageuse dans la commande publique**, le Gouvernement a indiqué que la loi 039-2016/AN du 02 décembre 2016 portant réglementation de la commande publique et ses décrets d'application prennent en compte cette préoccupation en parlant d' « offre conforme évaluée la moins disante ».

**S'agissant de la mise en œuvre des procédures prévues par les textes et destinées à sanctionner les émetteurs de chèques sans provision**, le Gouvernement a indiqué que les procédures sont régulièrement mises en œuvre à travers l'application dans les opérations de recouvrement du règlement n°15/2002/CM/UEMOA relatif aux systèmes de paiement dans les Etats membres et de la loi n°021/2009 portant répression des infractions en matière de chèque, de carte bancaire et d'autres instruments et procédés électroniques de paiement.

**En vue de rendre fonctionnels les services en charge de l'évaluation périodique des exonérations accordées dans le cadre des investissements**, le Gouvernement a mentionné que l'évaluation des exonérations (dépenses fiscales) est une obligation communautaire pour le Burkina Faso. Elle sera une réalité dès cette année 2017 avec l'évaluation des dépenses de l'année 2015.

**Concernant le renforcement des moyens et le changement des méthodes de lutte contre l'évasion fiscale et la fraude fiscale**, le Gouvernement a indiqué que des dispositions sont déjà prises pour freiner les cas de transfert indirects de

bénéfices. Il a également souligné que la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF) travaille en synergie avec les structures impliquées à travers l'échange mutuel d'informations. Ces échanges s'inscrivent dans le cadre des nouvelles dispositions de la loi 06/AN du 03 mai 2016 sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du Terrorisme.

**En ce qui concerne l'instauration d'un contrat d'objectifs entre le Gouvernement et le secteur privé dans le cadre des avantages fiscaux accordés,** le Gouvernement a relevé qu'il est prévu une réforme de la gouvernance de celle-ci avec comme point de départ la fixation de l'objectif visé pour chaque exonération accordée et le contrôle de l'atteinte de celui-ci.

**S'agissant du renforcement de la lutte contre la fraude,** le Gouvernement a mentionné que des actions de répression de la fraude vont s'intensifier au cours de l'année 2017.

**Pour ce qui est de la promotion d'un accès libre et équitable aux marchés publics,** le Gouvernement a indiqué qu'un site d'accès libre aux marchés publics est régulièrement animé à l'adresse « [www.dgmp.gov.bf](http://www.dgmp.gov.bf) », de même que la production quotidienne de la revue des marchés publics.

**Concernant la réduction du nombre et la fréquence des contrôles (Douane, DGCRF, Impôts, etc.) dans le secteur des Hydrocarbures,** le Gouvernement a indiqué que les contrôles sont effectués conformément aux textes à l'exception des opérations coup de poing.

**Quant à la réduction du niveau des droits de douanes,** le Gouvernement a relevé que le Burkina Faso est membre d'Organisations communautaires (UEMOA et CEDEAO) qui régissent les questions de fiscalité de porte. Par conséquent, aucun Etat de la communauté ne peut réduire ou supprimer une taxe quelconque.

**S'agissant de la prise en compte des mesures d'exonération pour l'importation de groupe électrogènes à usage professionnel,** le Gouvernement a relevé que le Code des douanes de l'UEMOA et autres textes nationaux à caractère spécifique

régissent les cas où une exonération peut être accordée d'une manière permanente ou ponctuelle.

#### ☞ **En matière de Coopération régionale**

**S'agissant de la réduction du coût du visa d'entrée au Burkina Faso ou de sa suppression**, le Gouvernement a indiqué que des discussions sont en cours en vue d'une relecture du décret sur les visas pour tenir compte de certaines préoccupations du secteur privé.

**A propos de la libre circulation des biens et des personnes**, le Gouvernement a indiqué que le Burkina Faso s'est conformé à la décision des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'espace communautaire de disposer d'une seule et unique carte d'identité dans la zone CEDEAO, en votant la loi portant adoption de cette carte le 10 avril 2017.

**S'agissant de l'implication des conseillers économiques des Ambassades du Burkina à l'étranger pour rassurer les investisseurs**, le Gouvernement a indiqué que les Conseillers économiques au niveau des Ambassades sont déjà impliqués dans la sensibilisation et l'orientation des investisseurs étrangers et des Burkinabè de la diaspora vers les secteurs porteurs du Burkina Faso.

#### ☞ **En matière de mines et d'énergie**

**S'agissant de la question relative à la baisse du coût des facteurs de production notamment celui de l'énergie**, le Gouvernement a indiqué que la réduction du prix du kWh n'est pas envisageable pour l'instant du fait de la situation financière difficile de la Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL). Toutefois, le Gouvernement a souligné que des solutions appropriées sont en train d'être mises en œuvre notamment la transition énergétique vers les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue d'entraîner la baisse du kWh d'électricité.

**Concernant la question relative à la lutte contre la fraude sur le marché des hydrocarbures et des lubrifiants**, le Gouvernement a indiqué que des mesures ont été envisagées en vue de réaliser des contrôles annuels de toutes les

infrastructures de distribution de produits pétroliers. En outre, il a relevé que des missions conjointes seront organisées entre les forces de sécurité et les services techniques du Ministère du Commerce pour la sensibilisation des vendeurs en bouteille. Par ailleurs, le Gouvernement a souligné que le projet d'implantation de la SONABHY à l'est, au sahel et au sud du pays et la relecture des dispositions de l'article 8 du décret N°200-146/PRES/PM/MCPEA/ MCE du 03 mai 2002 portant règlementation de la distribution des produits pétroliers et dérivés au Burkina Faso contribueront à lutter contre la fraude.

**S'agissant du renforcement des capacités énergétiques du pays tout en contribuant à la réduction des coûts de facteurs de production**, le Gouvernement a indiqué qu'un vaste programme de construction des centrales solaires et thermiques, de renforcement de réseaux et les interconnexions avec les pays voisins est en cours et permettra de rendre l'énergie disponible à travers l'augmentation de la production et l'accroissement de l'accessibilité de l'énergie au niveau national.

**Concernant la question relative à la réduction des délais pour les autorisations d'implantation de stations-services (1-4 ans)**, le Gouvernement a indiqué que les services techniques délivrent les autorisations en moins de 72 heures. En outre, il a souligné que l'adoption du décret n°2014-481/PRES/PM/MATD/MEF/MHU du 3 juin 2014 permet aux maires des localités qui disposent d'un plan d'occupation des sols de procéder au changement de destination de terrain à des délais moyen d'un trimestre.

**Quant à l'organisation des sessions de formation gratuite de 100 formateurs répartis dans les 13 régions sur l'entretien des groupes électrogènes, l'installation et la maintenance des plaques solaires**, le Gouvernement a relevé que dans le cadre des projets de construction des centrales solaires et l'opérationnalisation de l'Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (ANEREE), un dispositif de renforcement de capacité des acteurs pour l'entretien du matériel solaire sera mis en place.

**Concernant la création d'un cadre tripartite regroupant les représentants de l'Etat, des sociétés minières et les fournisseurs de biens et services miniers,** le Gouvernement a indiqué que les dispositions de l'article 101 de la loi n°036-2015 du 16 juin 2015 portant code minier du Burkina Faso prévoit la mise en place d'un cadre dans lequel toutes les parties prenantes du secteur minier devront développer des stratégies pour booster la fourniture des biens et services locaux au profit du secteur minier. Il a en outre signifié qu'il est envisagé la réalisation d'une étude qui permettra d'aboutir à l'élaboration d'un cadre national de fourniture local dans le secteur minier.

#### ☞ **En matière d'habitat et d'urbanisme**

**Concernant l'effectivité du contrôle du respect de l'obligation d'assurance construction,** le Gouvernement a pris le 11 Septembre 2014 l'arrêté conjoint n° 2014-0331/MEF/MHU portant modalités de contrôle du respect de l'obligation d'assurance des risques de la construction. Ledit arrêté rend effectif le contrôle du respect de l'obligation d'assurance.

**Concernant la soumission à l'assurance de tous les immeubles de commerce ou recevant du public,** le Gouvernement a relevé que l'assurance construction étant déjà obligatoire, le certificat d'assurance est un document exigé pour l'octroi du permis de construire.

**Quant à la Délivrance d'une lettre de garantie qui permet aux promoteurs immobiliers d'acquérir un emprunt après toute signature de protocole d'accord de conventions,** le Gouvernement a relevé que la véritable lettre de garantie dont pourraient disposer les promoteurs immobiliers est le titre foncier. A ce sujet, le Gouvernement a pris des mesures qui permettront aux promoteurs immobiliers d'obtenir les titres fonciers qui peuvent leur donner l'opportunité d'acquérir des prêts auprès des banques.

**A propos de la révision des nouvelles mesures prises dans le cadre de la suspension des activités foncières en faveur des promoteurs immobiliers,** le

Gouvernement, a pris un décret le 08 avril 2015 qui recadre la mesure de suspension. Ledit décret précise les opérations autorisées et celles non autorisées.

Par ailleurs, le Gouvernement a indiqué que la mesure de suspension n'avait pas touché initialement les promoteurs immobiliers

**S'agissant de la révision des nouvelles mesures prises par le Gouvernement relatives à la suspension des activités foncières en faveur des promoteurs immobiliers** le Gouvernement a signifié qu'il peut autoriser par arrêté la poursuite d'opération de lotissement et/ou de restructuration d'intérêt national initié par l'Etat et ses démembrements dans le cadre de projets et programmes immobiliers ».

Toutefois, il a relevé qu'il a mis en place le 28 février 2017, la commission interministérielle chargée de superviser les travaux pour l'apurement du passif dans le foncier urbain. Ladite commission qui dispose d'un délai de six (06) mois pour produire son rapport devra se prononcer sur la question.

**S'agissant de l'encadrement des loyers et la vente des terrains**, le Gouvernement a entrepris l'élaboration de deux lois portant respectivement sur le bail d'habitation privée et le foncier urbain au Burkina Faso.

**Au sujet de l'aménagement des espaces de stationnement pour les véhicules de marchandises et de personnes dans les grands centres urbains**, le Gouvernement a rappelé que dans le cadre de l'exécution des opérations de lotissement des centres urbains et ruraux du Burkina, il est toujours prévu dans les zones couvertes par l'opération, des aires de stationnement d'au moins 8000m<sup>2</sup> pour les véhicules de transport de marchandises et de personnes. Par ailleurs, le Gouvernement a indiqué qu'il se rapprochera des collectivités territoriales afin que dans le cadre des nouveaux plans d'aménagements du territoire, des espaces soient réservés au stationnement des véhicules de transport de marchandises et de personnes.

**Pour ce qui est de la création des aires de repos en concertation avec les acteurs du secteur**, le Gouvernement a signifié qu'il travaille autant que possible pour

prévoir des aires de stationnement chaque 10 km. Aussi, dans le cadre des travaux de renforcement de la route Koupèla–Bittou–Frontière du Togo, la construction d'une aire de repos est prévue à Zorgho.

**Au sujet de l'allègement des conditions d'obtention des agréments voire la suppression**, le Gouvernement a précisé que la définition et la fixation des conditions de délivrance de l'agrément technique dans le domaine du bâtiment sont régies par l'arrêté N°2005-084/MITH/SG/DGAC du 30 Décembre 2005.

Par ailleurs, dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires, le Gouvernement a entrepris avec les partenaires privés du domaine du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) et la Banque Mondiale (Doing Business), des réformes pour permettre d'alléger, de simplifier et de faciliter la procédure d'obtention des agréments délivrés par chaque ministère.

**Quant à la révision des prix de construction de logements sociaux des promoteurs immobiliers**, le Gouvernement a signifié que les logements sociaux ont un caractère social et que les simulations faites confirment que les prix pratiqués sont conformes.

**S'agissant de l'exigence d'un certificat d'inscription au tableau de l'ordre des géomètres experts pour la participation aux appels d'offres**, le Gouvernement a précisé que de telles organisations, sont régies par des dispositions législatives. En principe, seuls les géomètres experts agréés et inscrits au tableau de l'ordre peuvent prendre part à des commandes publiques. Si tel n'est pas le cas, des concertations seront engagées avec le conseil national de l'ordre des géomètres experts pour éventuellement entamer une relecture des textes.

**Quant au désengagement des structures publiques de la réalisation des opérations de bornages et de lotissements**, le Gouvernement estime que conformément à sa politique nationale de développement urbain, il se doit d'accompagner toutes les villes dans leurs efforts d'aménagement urbain. Le Gouvernement soutient également les géomètres experts privés agréés en leur permettant de conduire des opérations de lotissement dans les communes urbaines et rurales. Cependant,

il entend poursuivre son appui aux collectivités qui ne disposent pas de ressources financières pour conduire de telles opérations.

Pour les opérations de bornage, le Gouvernement a précisé qu'il n'est pas en concurrence avec le privé mais s'oriente de plus en plus vers la réalisation des bornages des projets d'intérêt national. Le Gouvernement ne pense pas qu'il est opportun pour lui de se désengager exclusivement de ce secteur d'activités au profit du secteur privé.

**S'agissant de la proposition d'un plan d'assainissement de l'ensemble de tous les marchés et yaars**, le Gouvernement a précisé qu'il est toujours prévu des espaces destinés aux équipements marchands dont les marchés et yaars dans les plans de lotissement et il accompagne les collectivités territoriales dans la conception des plans et l'exécution des travaux d'assainissement.

**Concernant le renforcement des campagnes de diffusion et de contrôle du respect des dispositions du code de l'urbanisme et de la construction**, le Gouvernement a entamé depuis 2006 l'organisation des sessions de vulgarisation et de formations de la loi au profit des différents acteurs intervenant dans le domaine de l'urbanisme et de la construction. Il a ajouté que lesdites sessions de formation et de vulgarisation se poursuivent toujours au profit des acteurs du domaine.

**Quant à la poursuite de la déconcentration du centre de facilitation des actes de construire (CEFAC)**, le Gouvernement a relevé que quatre (04) centres régionaux à savoir Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Ouahigouya et Kaya sont déjà fonctionnels. En outre, il a souligné que les centres de Koudougou, Gaoua et Banfora seront opérationnalisés en 2017.

↳ **En matière d'infrastructures, de désenclavement et de transport**

**Pour ce qui est de la sensibilisation des agents chargés du contrôle sur les routes en matière d'éthique en vue de réduire les tracasseries routières,** le Gouvernement a indiqué qu'une initiative est en cours en vue de la mise en œuvre du mécanisme qui consiste à effectuer tous les contrôles (police, douane, gendarmerie, eaux et forêts) au niveau des gares d'embarquement identifiés au préalable.

**S'agissant de la reconduction de l'opération d'exonération de droit et taxes pour l'importation de véhicules neufs,** le Gouvernement a relevé que des négociations ont été menées avec la Banque mondiale et le Projet de modernisation du secteur des transports et à la facilitation de commerce (PAMOSSET-FC) permettra la mise en place d'un mécanisme pérenne pour le renouvellement de la flotte de véhicules de transports

**S'agissant de la création des têtes de taxi et des lieux de stationnement dans les différents axes des villes,** le Gouvernement a signifié que l'organisation et la mise en exploitation des activités de transports urbains relève des attributions des autorités communales.

Toutefois le Gouvernement a indiqué qu'il travaillera en concertation avec les autorités communales afin de trouver une solution.

**Quant à la construction et l'entretien des infrastructures,** le Gouvernement a indiqué que dans le cadre du PNDES, et au titre des travaux d'urgence 110 entreprises burkinabè ont été sélectionnées pour la mise en état du réseau routier national à hauteur de 80 milliards de francs CFA. Cependant ces entreprises ont besoin de l'accompagnement des banques pour l'exécution de ces travaux. En outre, il a signifié que ces entreprises doivent aussi jouer leur rôle dans la qualité de ces infrastructures pour continuer à bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.

**Au sujet de la pérennisation les états généraux du bâtiment et des travaux publics,** le Gouvernement a indiqué qu'à l'issue des états généraux de 2012, un comité interministériel a été mis en place pour le suivi de la mise en œuvre des

recommandations. Il a ajouté qu'un bilan de ces états généraux va être dressé au cours de 2017, en vue d'arrêter avec les acteurs une périodicité de tenue régulière de ces Etats Généraux du BTP.

**Pour ce qui est de l'absence d'études détaillées des projets PPP inscrits au PNDES,** le Gouvernement a indiqué qu'il envisage de mettre en place un dispositif institutionnel centralisé afin d'apporter des réponses appropriées.

#### ☞ **En matière de justice, de droits humains et de promotion civique**

**S'agissant de l'adoption des textes portant création de l'ordre des experts automobiles, industriel et incendie ou la mise en place d'un bureau unique,** le Gouvernement a relevé que les recherches qui ont été engagées en vue de retrouver les traces de ce dossier sont restées infructueuses. Toutefois, le Gouvernement a souhaité que l'Association lui renvoie les copies du dossier pour la saisine des structures concernées.

**Concernant l'interdiction de l'exercice de la profession d'experts automobile, industriel et incendie aux experts non agréés par les cours et tribunaux,** le Gouvernement a indiqué que la Cour d'appel de Ouagadougou se réunit en assemblée générale au début de chaque année pour dresser une liste d'experts après examen minutieux des différents dossiers de candidature, en vue de permettre aux juridictions d'y recourir en cas de besoin.

**Quant à la prise des textes d'application du décret n°2016-163/PRES/PM/MJDHPC/MINEFID relatif au registre des sociétés civiles, des professions et des métiers,** le Gouvernement a indiqué que le décret portant autorisation de perception des recettes au titre des actes de justice des cours et tribunaux a été relu et adopté en Conseil des Ministres. Aussi, le Gouvernement a précisé que l'arrêté portant tarification est en cours de relecture, de même qu'un prestataire a été identifié pour la confection des registres.

#### ☞ **En matière de culture et de tourisme**

**S'agissant de l'accélération des règlements de factures impayées des restaurations,** le Gouvernement a relevé qu'au titre de l'apurement de la dette intérieure, un montant de 35 000 000 000 F CFA a été ouvert dans la loi de finances rectificative 2016 pour le règlement des dettes jugées régulières par l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption(ASCE-LC). De même, un montant de 30 000000 000 FCFA a été ouvert en 2017 pour l'apurement de la dette irrégulière.

#### ☞ **En matière d'Agriculture, d'environnement et de ressources animales**

**Concernant le soutien à la modernisation du secteur agricole par la mécanisation,** le Gouvernement a indiqué qu'il a entrepris un certain nombre d'actions pour faciliter l'accès aux intrants et équipements agricoles à des prix subventionnés.

**S'agissant de l'incitation à la création d'unités industrielles de transformation des produits de base agricole,** le Gouvernement a relevé qu'au cours de l'année 2017, il est prévu le lancement de 03 unités de transformation de fruits et légumes , de manioc et d'arachide dans 3 régions.

#### ☞ **En matière d'éducation**

**En ce qui concerne l'application de la convention d'éducation entre l'Etat et l'Union National des Etablissements d'Enseignement Privé-Laïc (UNEPP-L) dans toutes ses composantes,** le Gouvernement a indiqué qu'un projet de « Manuel de procédures des conventions au Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation(MENA) » a été élaboré pour cadrer désormais les conventions d'éducation liant l'Etat aux différentes faitières depuis décembre 2016. De même, un projet d'arrêté en cours d'élaboration viendra préciser les normes d'affectation des élèves applicables uniquement au privé conventionné.

Pour la composante« affectation d'enseignants » dans le privé, le Gouvernement a souligné que sa mise en œuvre pose problème dans la mesure où l'Etat peine à combler son propre déficit surtout en Sciences de la Vie et de la Terre, Maths et Physique chimie. Malgré tout, certaines écoles privées du Secrétariat National de l'Enseignement Catholique (SNEC), de la CROIX ROUGE, de l'Association

Burkinabè pour la Promotion des Aveugles et Malvoyants(ABPAM) reçoivent des enseignants affectés du primaire public.

Pour ce qui est du secondaire et du supérieur, le Gouvernement a indiqué qu'au regard des insuffisances constatées dans la mise en œuvre de la convention et du fait que ladite convention prend fin en décembre 2017, il envisage sa relecture pour prendre en compte certaines préoccupations des acteurs du secteur. A cet effet, un projet d'arrêté de mise en place d'une commission technique de réflexion sur le renouvellement de la convention d'éducation a été initié.

**Pour ce qui est de la lutte contre la prolifération des établissements clandestins,** le Gouvernement a indiqué que tous les ordres d'enseignement général privé reçoivent au moins deux visites de contrôle par an et par établissement. Il a par ailleurs indiqué que des recensements périodiques des établissements privés assorties de sanction sont opérés dans les 13 régions en collaboration avec tous les acteurs.

**Concernant la tenue régulière des sessions de la commission permanente de l'enseignement privé dans les différents ordres d'enseignement pour empêcher l'ouverture d'établissements sans autorisation,** le Gouvernement a indiqué que pour le préscolaire et le primaire, les autorisations de création et d'ouverture pour le privé relèvent désormais des Gouverneurs en lieu et place du Ministre. En outre, il a indiqué que deux nouvelles structures de missions ont été créées à cet effet notamment la Commission de l'Enseignement Privé (CEP) et la Commission d'Attribution des Autorisations de Diriger, d'Enseigner et de Surveiller (CAADES) ont été créées.

**Concernant la résolution de la problématique de la carrière des enseignants dans les établissements privés d'enseignement supérieur par la facilitation de leur intégration dans le système du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur(CAMES) en leur ouvrant la possibilité de se faire encadrer dans les**

**écoles doctorales**, le Gouvernement a mentionné que cette préoccupation connaît un début de mise en œuvre.

Toutefois, la question des frais de laboratoire et des bourses devront faire l'objet de négociation avec les organisations faitières du secteur.

#### ☞ **En matière de Santé**

**S'agissant de l'organisation en 2017 des états généraux du médicament et de la pharmacie**, le Gouvernement a indiqué que notre pays a été retenu pour organiser le forum mondial du médicament en 2018 et que les états généraux du médicament seront couplés à cette activité.

**Concernant la facilitation pour l'adoption d'une nouvelle stratégie de lutte contre les médicaments illicites**, le Gouvernement a indiqué qu'un plan stratégique de lutte contre la contrefaçon et le commerce illicite des médicaments ainsi qu'un un cadre juridique de lutte contre les faux médicaments ont été adoptés au niveau de la CEDEAO. Au niveau national, il a mentionné qu'un plan d'actions multisectoriel 2013-2016 en cours de mise en œuvre a même fait l'objet d'une révision pour remplacer certaines activités rendues obsolètes au vu de l'évolution du contexte national.

**A propos de l'implication effective des structures sanitaires privées dans la mise en œuvre de la stratégie de la gratuité des soins aux enfants de moins de cinq ans et la femme enceinte à travers une convention**, le Gouvernement a indiqué que cette implication ne pose aucun problème, dans la mesure où elle peut faire l'objet d'un engagement libre et individuel des Etablissements Sanitaires Privé de Soins (ESPS) à signer une convention dans ce sens avec le gouvernement.

**Pour ce qui est de la complémentarité entre le privé sanitaire et le public pour une offre de service public de santé de qualité**, le Gouvernement a indiqué que des domaines de collaboration en PPP existent déjà. Il a en outre ajouté que 15 projets du Ministère de la santé ont été retenus pour être exécutés dans le cadre du programme de projets PPP 2016.

## ☞ En matière de développement de l'économie numérique et des postes

S'agissant de la dynamisation du « réseau de recherche et d'éducation » pour l'accès à une connexion haut débit et moins coûteux pour le système éducatif, le Gouvernement a signifié qu'il a initié le Projet « Backbone national » en fibre optique afin d'offrir une connectivité de très haut débit au niveau national et international et baisser les coûts y relatifs.

## ☞ En matière d'administration territoriale et de sécurité

Pour ce qui concerne la gratuité de la sécurité des hôtels et sites touristiques par la gendarmerie et la police au regard du climat sécuritaire (attaques terroristes), le Gouvernement a rappelé que des dispositions sont déjà prises avec des prix forfaitaires inférieurs aux coûts de prise en charge prévus par les textes. Il a ajouté qu'à moyen terme, les particuliers devraient envisager la substitution de la police nationale par les sociétés privées de sécurité pour assurer la sécurité de leurs infrastructures.

## IX. RESUMES DES DISCOURS PRONONCESLORS DE LA CEREMONIE DE CLOTURE

La cérémonie de clôture a été ponctuée par deux allocutions notamment celles de Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso lue par Monsieur **Mahamadi SAVADOGO** et de clôture de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Dans son intervention, le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso a tenu à remercier le chef du Gouvernement et les membres du Gouvernement pour leur engagement à maintenir le dialogue entre le Gouvernement et le secteur privé.

Aussi, il a souhaité que les actions proposées par l'étude, fassent l'objet d'un examen approfondi par le Gouvernement et aboutissent à la prise de mesures effectives et concrètes qui contribueront à l'amélioration du climat des affaires.

Il a terminé ses propos en réitérant l'engagement du secteur privé à contribuer efficacement à la mise en œuvre du Plan national de développement économique et social.

Dans son discours de clôture, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre a félicité l'ensemble des participants pour leur forte mobilisation, leur assiduité aux travaux et leur inestimable contribution aux débats.

Le Chef du Gouvernement a rassuré les acteurs qu'une attention particulière sera accordée aux recommandations pertinentes et a porté à la connaissance des participants les actions et les mesures prises par le Gouvernement en vue d'une contribution efficace du secteur privé au PNDES.

Enfin, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre a remercié les différents acteurs qui ont contribué à l'organisation de cette rencontre.

## **X. ANNEXES**

### **Annexe I**

Mot de bienvenue du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso

### **Annexe II**

Discours de bienvenue du Gouverneur de la Région des Hauts-Bassins

### **Annexe III**

Discours d'ouverture de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

### **Annexe IV**

Mot liminaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso

### **Annexe V**

Mot de remerciements du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso

### **Annexe VI**

Discours de clôture de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Annexe I : Mot de bienvenue du Président de la Chambre de Commerce et  
d'Industrie du Burkina Faso



**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
DU BURKINA FASO**

**MOT DE BIENVENUE DU PRESIDENT  
DE LA CCI-BF**

---

**A L'OCCASION DE LA 15<sup>ème</sup> RENCONTRE GOUVERNEMENT /SECTEUR PRIVE**

*Bobo-Dioulasso le 08 mai 2017*

- **Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;**
- **Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;**

- Mesdames, Messieurs les Gouverneurs de Région ;
- Monsieur le Haut-commissaire de la Province du Houet ;
- Monsieur le Maire de la commune de Bobo-Dioulasso ;
- Mesdames et Messieurs les membres du Bureau Consulaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- Autorités Coutumières et Religieuses, Militaires et Paramilitaires;
- Mesdames et Messieurs les Chefs d'Entreprises ;
- Honorables invités ;
- Mesdames, Messieurs ;

C'est un réel plaisir pour moi de prendre la parole au nom des milieux d'affaires, pour vous souhaiter, la bienvenue à cette 15<sup>ème</sup> Rencontre Gouvernement- Secteur privé, après le rendez-vous manqué de 2016.

Je voudrais avant tout propos, remercier Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, les membres du Gouvernement qui l'accompagnent, ainsi que nos partenaires, pour leur présence remarquable à cette rencontre d'échanges.

- Excellence Monsieur le Premier Ministre ;

Je voudrais, tout particulièrement, vous remercier pour l'attention que vous portez au secteur privé depuis votre nomination.

Le Forum Etat / Secteur privé sur les PPP tenu les 30 et 31 mars derniers à Ouagadougou que vous avez bien voulu présider, a été un cadre d'échanges au cours

duquel, le secteur privé a réitéré son plein engagement à participer à la réalisation des projets structurants du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES).

Le thème de la présente rencontre, « **Quelles mesures pour une contribution efficace du secteur privé à la mise en œuvre du PNDES ?** », nous donne l'opportunité d'approfondir nos échanges.

- **Honorables invités ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

Le secteur privé voudrait saluer la pertinence et l'actualité de ce thème à un moment où les signaux d'une reprise économique suscitent tant d'espoirs au sein de la communauté des affaires.

En effet, comme nous le savons tous, la situation économique et sécuritaire de notre pays nécessite une attention soutenue malgré les multiples efforts consentis par le Gouvernement et nos vaillantes forces de défense et de sécurité.

Le secteur privé nécessite aussi une grande attention, car portant toujours les stigmates des douloureux événements d'octobre 2014 et de septembre 2015.

Les conclusions des différentes enquêtes menées, aussi bien sous l'égide du Gouvernement que par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso, ont fait état de plus de 100 entreprises privées touchées. Ces entreprises ont perdu près de 70% de leurs capacités productives. Près de la moitié d'entre elles a perdu plus de 90% de leurs capacités et ne pourra envisager la reprise de leurs activités sans un appui de l'Etat. A ce jour, de nombreuses entreprises sinistrées n'ont pu relancer leurs activités.

Les pertes cumulées ont été estimées à plus de 52 milliards de francs CFA. Le nombre d'emplois détruits ou compromis a été évalué à 7 300 dont près de 2 700 emplois directs.

Les effets conjugués de ces évènements successifs ont fortement affecté le secteur privé.

- **Excellence Monsieur le Premier Ministre ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Le Burkina Faso a fait l'option, à travers le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) de transformer structurellement son économie pour le bien-être des populations.

Pour atteindre ce développement inclusif, il est nécessaire que nous nous engagions ensemble sur la voie des réformes audacieuses et la réalisation d'investissements structurants capables d'assainir durablement l'environnement des affaires et d'accroître le capital productif national.

En effet, la prise de mesures urgentes s'avère nécessaire pour d'une part, préserver nos acquis et d'autre part, créer les conditions idoines d'une reprise économique par l'investissement privé. Il est donc important que nous nous posions les bonnes questions et que nous sortions résolument des sentiers battus pour imaginer des mesures et stratégies nouvelles qui permettront aux hommes d'affaires, d'assumer la plénitude de leurs missions de création de richesses et d'emplois, gage d'un développement harmonieux, partagé et serein de notre pays.

C'est dans cette perspective que la communauté des affaires adhère pleinement au thème de la présente rencontre.

Nous sommes tous conscients que les défis auxquels notre pays fait face sont immenses et multiformes; mais ces défis ne sont pas insurmontables.

Je suis convaincu qu'en regardant ensemble dans la même direction et en fédérant nos efforts, nous parviendrons à inscrire résolument notre pays sur le chemin d'un développement économique durable pour le mieux-être des populations.

- **Excellence Monsieur le Premier Ministre ;**

▪ **Mesdames et Messieurs ;**

Je ne saurai terminer mon propos, sans adresser mes sincères remerciements et exprimer la profonde gratitude de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso à l'ensemble des sponsors et partenaires qui ont bien voulu apporter leur soutien à l'organisation de cette 15<sup>ème</sup> Rencontre Gouvernement– Secteur Privé. Il s'agit de :

- Coris Bank International, le Sponsor Officiel ;
- SUNU Assurances, Assureur Officiel ;
- SOFTNET, la Bank Of Africa, COTECNA, l'ONATEL, la LONAB, DAFANI, Air Burkina, la BRAKINA et la SOFITEX

Enfin, j'invite les opérateurs économiques ici présents, à saisir l'opportunité qui leur est offerte, pour participer activement aux échanges et faire des propositions pertinentes et constructives qui pourront être traduites en actions concrètes pour dynamiser notre économie, dans le cadre d'un dialogue mutuellement avantageux pour le succès du PNDES.

**Plein succès à nos travaux !**

**Je vous remercie de votre aimable attention !**

Annexe II : Discours de bienvenue du Gouverneur de la Région des Hauts  
Bassins

**PROJET DE DISCOURS DE MONSIEUR LE GOUVERNEUR DE LA REGION  
DES HAUTS-BASSINS  
A L'OCCASION DE LA RENCONTRE GOUVERNEMENT-SECTEUR PRIVE  
2017**

**Mai 2017**

Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Mesdames et Messieurs les Présidents d'institutions ;

Mesdames et messieurs les membres du gouvernement;

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso ;

Distingués Opérateurs Economiques ;

Mesdames et Messieurs ;

Tout protocole respecté ;

C'est pour moi un bien et réel agréable plaisir de m'adresser à vous ce matin, au nom des vaillantes populations de la Région des Hauts-Bassins et particulièrement de celles de la belle cité de Sya qui vous accueillent, pour vous souhaiter très cordialement la bienvenue, à vous Excellence Monsieur le Premier Ministre, à la distinguée délégation qui vous accompagne, ainsi qu'à tous les invités venus des secteurs privés et publics de notre pays.

La Région des Hauts-Bassins et particulièrement la capitale économique du Burkina Faso, ville carrefour, ville à vocation socio-économique, socio-culturelle et sportive, en somme, à vocation arc-en-ciel, se sent honorée et reconnaissante pour cette confiance sans cesse renouvelée à travers l'organisation de la traditionnelle rencontre annuelle Gouvernement/Secteur privé.

Ce cadre de concertation annuelle qui réunit Gouvernement et Opérateurs économiques vise à instaurer un espace de dialogue permanent autour des grandes questions de développement afin de mettre notre économie sur le sentier d'une croissance durable et d'un développement harmonieux.

Nul ne doute aujourd'hui de l'importance capitale de ces rencontres annuelles qui ont déjà permis d'enregistrer des avancées significatives dans l'aplanissement de bien d'obstacles qui naguère handicapaient la bonne marche des activités économiques de notre pays en général et du secteur privé en particulier.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre ;**

**Distingués opérateurs Economiques du Burkina Faso ;**

**Mesdames et messieurs ;**

A l'issue des élections présidentielles et législatives qui ont consacré le retour à un Etat de droit dans notre pays et ce après moult obstacles, et au regard des nombreuses attentes de nos populations vous vous êtes résolument engagé dans une dynamique de croissance économique et de développement inclusif de notre pays.

Sous la direction de **S.E.M Rock Marc Christian KABORE, Président du Faso**, votre gouvernement a adopté le **Plan National de Développement Economique et Social(PNDES)** nouveau cadre de références des politiques de développement de notre pays. Ce référentiel de développement qui ambitionne de transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social traduit votre volonté de répondre aux nombreuses aspirations du peuple burkinabè.

Le concours de tous et plus particulièrement celui du secteur privé est plus que déterminant dans l'atteinte des objectifs du PNDES.

A cet effet, le choix du thème de cette quinzième édition « **quelles mesures pour une contribution efficace du secteur privé à la mise en œuvre du Plan National de Développement Economique et Social ?** » n'est pas fortuit. Il est plus que d'actualité au regard du rôle combien important du secteur privé dans la mise en œuvre réussie du PNDES. Il s'avère donc impératif que les acteurs du secteur privé à quelque niveau que ce soit participent de façon inclusive et sans ambages dans la mise en œuvre du PNDES gage d'un développement harmonieux et durable de notre pays. Ce cadre de dialogue qui réunit la crème du secteur privé et des hautes Autorités du Burkina Faso est à cet effet source de réel espoir et augure de lendemains meilleurs pour un développement structurant et durable de notre économie.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre ;**

**Mesdames et Messieurs ;**

Au regard de ce thème d'actualité, je souhaite vivement que cette Rencontre Gouvernement/Secteur privé permette une meilleure conjugaison des efforts de l'ensemble des partenaires de manière à ce qu'il y ait plus de synergie et de complémentarité des actions dans le sens :

- de définir le rôle des acteurs du secteur privé dans la mise en œuvre du PNDES ;
- de proposer des stratégies structurantes à même de placer l'économie de notre pays sur un sentier de croissance durable ;
- de formuler des recommandations en vue de consolider les acquis.

**Excellence, Monsieur le Premier Ministre ;**

Connaissant votre détermination à relever les grands défis qui jalonnent la route du développement, j'ai bon espoir que vous prendrez des décisions qui faciliteraient les actions du secteur privé, gage d'une transformation structurelle et d'une croissance accélérée et inclusive de notre pays.

Aussi voudrais-je vous réitérer **Excellence**, les remerciements des populations des Hauts-Bassins et vous renouveler toute notre disponibilité et notre total dévouement à vous accompagner pour l'atteinte des nouveaux objectifs de développement traduits dans le PNDES.

**Excellence, Monsieur le Premier Ministre,**

Vous avez bien voulu, comme à l'accoutumé, associer à cette importante rencontre, les Gouverneurs de région, soulignant une fois de plus l'importance de leurs rôles et place dans les questions d'accompagnement du secteur privé et donc, de développement de notre pays.

Je salue leur présence effective et vous prie, en leur nom, de bien vouloir agréer Excellence, l'expression de ma très vive gratitude.

Je ne saurais terminer sans souhaiter un bon séjour à tous nos hôtes et de fructueux échanges dans nos travaux.

**Je vous remercie**

**Annexe III : Discours d'ouverture de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement**

PREMIER MINISTERE



BURKINA FASO

-----  
CABINET

-----  
Unité – Progrès – Justice  
-----

---

*PROJET DE DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR PAUL KABA  
THIEBA, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT*

*A L'OCCASION DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE DE LA 15<sup>ème</sup> EDITION  
DE LA RENCONTRE GOUVERNEMENT/SECTEUR PRIVE*

---

Bobo-Dioulasso, le 08 mai 2017

- Monsieur le Gouverneur de la Région des Hauts-Bassins ;
- Monsieur le Président du Conseil Régional des Hauts-Bassins ;
- Mesdames et Messieurs les représentants des Partenaires techniques et financiers ;
- Monsieur le Maire de la Commune de Bobo-Dioulasso ;
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso ;
- Distingués représentants du secteur privé ;
- Mesdames et Messieurs ;

En ce moment solennel d'ouverture de la 15<sup>ème</sup> édition de la rencontre Gouvernement/Secteur privé, je voudrais vous inviter à avoir une pensée pour les victimes des attentats terroristes qu'a connus notre pays.

Ayant été la cible de différentes tentatives de déstabilisation liées au terrorisme, le Burkina Faso est, plus que jamais, déterminé à défendre la liberté et la démocratie.

Aussi, voudrais-je rendre un vibrant hommage au peuple burkinabè et à nos Forces de Défense et de Sécurité qui, au prix de leur vie, travaillent, en collaboration avec nos vaillantes populations, à préserver l'intégrité de notre territoire

C'est l'occasion ici, pour moi, de renouveler au nom du Président du Faso et de mon Gouvernement, notre compassion aux familles des victimes et nos encouragements aux nombreux blessés.

Au monde des affaires, qui a également payé un lourd tribut et continue d'en subir les effets induits, je traduis tous nos encouragements.

- **Mesdames et Messieurs les représentants du secteur privé ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

Je voudrais du haut de cette tribune, saisir l'occasion pour exprimer toute ma reconnaissance aux autorités administratives, politiques et coutumières de la Région des Hauts-Bassins et en particulier, à celles de la ville de Sya, pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité toute particulière, dont ma délégation et moi-même sommes l'objet depuis notre arrivée à Bobo-Dioulasso.

Permettez-moi également de traduire toute ma reconnaissance à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso ainsi qu'à l'ensemble des parties prenantes à cette rencontre pour leur engagement et appui constant à l'organisation de cette rencontre.

C'est l'occasion pour moi d'exprimer toutes mes félicitations aux nouveaux élus consulaires et plus particulièrement au bureau consulaire. Je vous encourage à travailler en synergie avec l'ensemble des Hommes d'affaires pour construire un secteur privé dynamique et innovant en vue de relever le défi de la compétitivité au niveau régional et international.

Je voudrais aussi saluer le monde des affaires pour sa forte mobilisation autour de ce cadre de concertation dont le but est de lever les entraves à l'émergence d'un secteur privé dynamique, créateur d'emplois et de richesses.

Permettez-moi enfin de traduire toute la gratitude du Gouvernement à l'ensemble de nos Partenaires Techniques et Financiers qui ne cessent de déployer les efforts pour nous accompagner dans notre marche vers le développement.

- **Mesdames et Messieurs ;**

La rencontre Gouvernement/Secteur privé, instituée depuis 2001 et qui est à sa 15<sup>ème</sup> édition, vise à instaurer un cadre de dialogue permanent autour des questions majeures de développement afin de créer, dans notre pays, un environnement propice aux affaires.

La présente édition intervient dans un contexte particulier, marqué par la mise en œuvre du PNDES qui vise à **transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social.**

- **Mesdames et Messieurs les acteurs du secteur privé**
- **Mesdames et Messieurs**

Le PNDES réaffirme la volonté du Gouvernement de faire du secteur privé le véritable moteur de la croissance économique.

Ce référentiel de développement prévoit la réalisation de plusieurs projets de développement dont des investissements structurants. Une bonne part des investissements de ce plan est réservée au secteur privé dans les domaines porteurs de croissance, tels que les transports, l'agro-business, l'énergie, les mines, et les TIC.

Il est donc indispensable que des actions fortes soient identifiées et mises en œuvre pour permettre au secteur privé de jouer efficacement sa partition.

C'est pourquoi, je salue à sa juste valeur le choix du thème de cette quinzième édition de la rencontre Gouvernement/Secteur privé **« Quelles mesures pour une contribution efficace du secteur privé à la mise en œuvre du PNDES ».**

- **Mesdames et Messieurs les représentants des Partenaires Techniques et Financiers ;**
- **Mesdames et Messieurs les acteurs du secteur privé**

D'ores et déjà, le Gouvernement a entrepris des actions en vue de lever certaines contraintes qui entravent le développement du secteur privé. Ces mesures ont concerné entre autres le règlement d'une partie des factures impayées de l'Etat, la prise de textes visant la création des bureaux d'Information sur le Crédit en vue de faciliter l'accès au financement des entreprises, l'amélioration de la transparence dans le domaine de la justice commerciale et des procédures de paiement des impôts, la poursuite de l'assainissement des finances publiques etc.

Malgré ces efforts, le Gouvernement reste persuadé de la nécessité de poursuivre les réformes afin de permettre au secteur privé de jouer le rôle qui est le sien.

Il nous revient donc, au cours de nos échanges d'identifier des actions nécessaires pour une pleine participation du secteur privé à la mise en œuvre du PNDES.

- **Mesdames et Messieurs ;**

J'ai foi en la qualité des discussions que nous entamerons et en la pertinence des résolutions et recommandations qui en sortiront. J'ai également la conviction qu'à l'instar des précédentes éditions, la présente rencontre sera empreinte de franchise et de courtoisie dans les échanges et de réalisme dans les propositions.

En tout état de cause, nous devons garder à l'esprit que la rencontre Gouvernement/Secteur privé est un espace de dialogue et de concertation, un creuset de réflexion et de fédération de nos énergies pour le développement de notre pays et nous devons travailler à ce qu'il en soit toujours ainsi.

Sur ce, je souhaite plein succès à nos travaux et déclare ouverte, la quinzième édition de la rencontre Gouvernement/ Secteur privé.

**Je vous remercie pour votre aimable attention.**

**Annexe IV : Mot liminaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina  
Faso**



**15<sup>e</sup> RENCONTRE GOUVERNEMENT  
/ SECTEUR PRIVE**

---

Thème: « Quelles mesures pour une contribution efficace du secteur privé à la mise en œuvre du PNDES ? »

**DECLARATION LIMINAIRE DE LA CHAMBRE  
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE A  
L'OCCASION DE LA 15<sup>ème</sup> RENCONTRE  
GOUVERNEMENT /SECTEUR PRIVE**

- Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
- Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso,
- Mesdames et Messieurs les Chefs d'entreprises,
- Mesdames et Messieurs.



Nous saisissons l'opportunité de cette rencontre pour saluer les efforts que l'Etat ne cesse de déployer pour créer un cadre propice aux affaires dans notre pays. A ce titre, nous aimerions citer la prise de mesures récentes comme l'adoption de la loi sur les entreprises à capital risque, la loi sur la concurrence et la consommation ou la loi d'orientation portant promotion des PME.

Le secteur privé se réjouit aussi de l'avènement du PNDES qui porte l'espoir d'une relance vigoureuse de notre économie. Les résultats obtenus lors de la conférence des partenaires financiers, tenue en décembre 2016 à Paris, constituent un fort signal d'engagement qui augure du succès du PNDES.

Il reste cependant que les objectifs escomptés ne sauraient être atteints sans la levée des contraintes structurelles et conjoncturelles qui freinent l'élan du secteur privé. Dans ce cadre, nous préconisons que les mesures fortes suivantes soient prises pour permettre une meilleure contribution de la communauté des affaires à la mise en œuvre du PNDES :

### **1. La revue de la fiscalité nationale**

L'organisation effective des assises nationales sur la fiscalité est un impératif afin de mieux adapter notre système fiscal aux politiques de développement et aux préoccupations du secteur privé.

A court terme, nous suggérons l'accélération de la procédure de remboursement de la TVA, en informatisant le circuit de traitement pour soulager les entreprises dont les trésoreries souffrent des longs délais de liquidation des crédits de TVA.

Afin d'accompagner le processus de mise en place de l'assurance maladie universelle, une réduction de l'impôt sur les primes d'assurance maladie à 2% au lieu de 8% serait également indiqué.

La réduction du taux de l'impôt sur les revenus de créances actuellement à 12,5% est également de nature à renforcer les capacités du secteur privé.

Enfin, la fiscalité sur les droits d'enregistrement mérite d'être revue notamment dans les cas ci-après :

- Le cas des baux emphytéotiques pour lesquels il est exigé tous les droits au moment de l'enregistrement quel que soit la durée ;
- Le cas des marchés s'étalant sur plusieurs années et pour lesquels également le droit d'enregistrement est exigé immédiatement.

Au-delà de ses préoccupations, le secteur privé voudrait faire des propositions concrètes en matière de fiscalité, comme :

La modernisation des moyens de paiement, notamment en développant le télépaiement et la transmission en ligne des liasses fiscales ;

L'exonération de l'impôt sur les revenus des nouvelles entreprises pendant les 3 premières années et la mise en place d'un mécanisme de suivi des dites entreprises ;

Le paiement des droits d'enregistrement par année fiscale.

## **2. Le renforcement du dialogue social**

L'apaisement du climat social et le rétablissement de la confiance entre le

Gouvernement, le Secteur Privé et les travailleurs sont des conditions essentielles, car aucune activité ne saurait prospérer dans un climat de tension et de défiance permanente. Nous proposons l'organisation des états généraux de la fonction publique pour régler globalement les revendications et mettre fin aux grèves qui pénalisent plus les acteurs du secteur privé qui sont les principaux utilisateurs des services publics.

## **3. La réalisation d'infrastructures de soutien à l'économie**

Le secteur privé souhaite vivement que des mesures concrètes soient prises pour développer davantage les infrastructures de soutien à l'économie, notamment les routes, la production d'énergie et les infrastructures de télécommunications qui constituent un fondement de la croissance économique. A cet effet, nous recommandons la mise en œuvre diligente des conclusions du Forum Etat/Secteur Privé tenu les 30 et 31 mars 2017 et qui renferment des propositions pertinentes comme la révision du cadre juridique et réglementaire des PPP.

## **4. La mise en place de mécanismes de facilitation de l'accès au crédit**

Nous recommandons le renforcement de l'offre de financement par la mise en place notamment de sociétés de cautionnement mutuel, le renforcement des dispositifs de garantie et la prise de mesures d'incitations fiscales au profit des Structures de Financement Décentralisé.

Dans un contexte de compétition régionale nous suggérons la prise de mesure spécifique pour favoriser l'installation de holdings financières dans notre pays afin d'accroître le financement structurel de l'économie.

### **5. La sécurisation des biens et des personnes**

L'assurance de pouvoir exercer son activité dans des conditions de sécurité et de sûreté optimale est une quête permanente pour tout investisseur. Ce besoin sécuritaire constitue un défi important pour lequel le secteur privé compte sur des actions fortes du Gouvernement. C'est le lieu de saluer avec force les opérations courageuses de sécurisation de notre territoire entreprises par nos forces de défense et de sécurité.

### **6. Le paiement de la dette intérieure**

Tout en saluant les efforts de traitement de la dette intérieure, nous souhaitons compte tenu de la complexité de son évaluation et de son volume qu'un comité bipartite Etat/Secteur Privé soit mis en place pour la recenser de façon exhaustive.

### **7. L'indemnisation des entreprises victimes des casses**

Nous proposons la mise en place d'une commission de traitement des sinistres déclarés et l'accompagnement desdites entreprises à travers des remises de dettes fiscales, la réduction des taxes sur les crédits bancaires et le renforcement du Fonds de Restructuration des Entreprises afin qu'il puisse prendre en charge de façon totale ou partielle la réhabilitation des locaux et des équipements endommagés ou détruits.

### **8. L'assouplissement des conditions d'importation d'équipements et de matériel roulant**

Le secteur privé salut la mesure d'exonération sur l'importation des camions qui a permis de lancer le processus de modernisation de la flotte nationale.

Cependant, au vu de l'entrée en vigueur du règlement 14 de l'UEMOA, le Secteur Privé sollicite la reconduction de l'opération afin de permettre à tous les transporteurs de renouveler leurs outils de travail dans l'optique d'accroître et diversifier leur productivité et faciliter l'acheminement des marchandises vers et en provenance des différents marchés nationaux et régionaux.

## **9. Le renforcement du dialogue entre les collectivités locales, les sociétés minières et les populations riveraines des sites miniers**

Ce dialogue devrait être systématisé et formalisé en vue d'offrir un cadre permanent d'échanges afin d'éviter les conflits comme ceux que nous avons déjà connus et qui ont entraîné des dégâts importants et impactés la capacité productive de certaines mines.

## **10. L'accès des PME à la commande publique**

Le Gouvernement a mis en place de nombreux dispositifs facilitant la création d'entreprises, ce qui a permis la création d'un important bassin de PME.

Cependant, certaines conditionnalités, notamment le chiffre d'affaires et l'expérience exigée, limitent l'accès de celles-ci à la commande publique. Des mesures idoines doivent être prises pour remédier à ce paradoxe, parmi lesquelles l'octroi d'un quota des marchés publics aux PME et de façon générale la révision des critères de qualification pour accéder aux marchés publics. Ces mesures doivent en sus encourager l'accès des PME à la commande publique au niveau des régions et des communes.

## **11. La promotion et la protection des industries**

Certaines industries de transformation des produits locaux peinent souvent à trouver de la matière première en raison de l'exportation non contrôlée des intrants à l'état brut. Le secteur privé propose que le Gouvernement prenne des mesures pour favoriser le développement de ces industries en réglementant l'exportation des produits à l'état brut.

Il est par ailleurs impératif de renforcer la lutte contre la fraude, la contrefaçon et la concurrence déloyale afin de sauvegarder notre tissu industriel.

## **12. La simplification administrative**

Nous recommandons au Gouvernement de procéder à la relecture des textes qui régissent les affaires dans notre pays, afin de réduire les formalités, les délais et les coûts.

Telles sont, Excellence Monsieur le Premier Ministre, les mesures synthétiques que nous suggérons qui pourraient contribuer à une participation efficace du secteur privé dans la mise en œuvre du PNDES.

Le secteur privé est convaincu que la relance efficace de l'économie et la pérennisation de ses performances, passent par une parfaite synergie et une bonne complicité entre le public et le privé.

C'est pourquoi Excellence M. le Premier Ministre, nous suggérons la mise en place, sous l'égide la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso, d'un cadre de rencontre trimestriel entre le gouvernement et le secteur privé afin d'une part, de suivre la mise en œuvre des recommandations issues de la

Rencontre et d'autre part, d'échanger sur des mesures visant l'amélioration du climat des affaires.

Tout en renouvelant au Gouvernement, les sincères remerciements de tous les acteurs du secteur privé pour la disponibilité et l'accompagnement, je voudrais à présent, Excellence, avec votre autorisation, laisser la parole aux différents groupements et associations professionnelles afin qu'ils puissent exprimer leurs préoccupations spécifiques et apporter leurs contributions à l'enrichissement de la réflexion.

J'invite les intervenants à être très concis et précis et à ne pas s'étendre sur les mesures déjà suggérées.

Je vous remercie.

**Annexe V : Mot de remerciements du Président de la Chambre de Commerce et  
d'Industrie du Burkina Faso**



**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
DU BURKINA FASO**

**15<sup>e</sup> RENCONTRE GOUVERNEMENT**

**/ SECTEUR PRIVE**

---

**Thème: « Quelles mesures pour une contribution efficace du secteur privé à la mise  
en œuvre du PNDES ? »**

**MOT DE REMERCIEMENT  
DU PRESIDENT DE LA CCI-BF**

**Bobo-Dioulasso le 8 mai 2017**

Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

- Mesdames et Messieurs les membres du Bureau Consulaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina,
- Monsieur le Haut-commissaire de la Province du Houet,
- Autorités Coutumières, Religieuses, Militaires et Para militaires,
- Mesdames et Messieurs les Chefs d'Entreprises,
- Honorables invités,
- Mesdames, Messieurs,

Après une journée d'échanges constructifs, nous voici au terme de la 15<sup>ème</sup> Rencontre de concertation entre le Gouvernement et le Secteur Privé. Nos travaux ont porté, aussi bien sur les mesures fortes à prendre pour donner un souffle nouveau à l'économie nationale, que sur celles à engager en vue d'une contribution efficace du secteur privé à la mise en œuvre du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES).

La tenue de cette rencontre dans le contexte du renouveau démocratique, est le signe fort de votre engagement à perpétuer, **Excellence M. le Premier Ministre**, la culture du dialogue et de partenariat, socle du développement socio-économique de notre pays.

Les différentes interventions au cours de ce conclave nous ont confortés dans nos convictions sur la nécessité d'une véritable concertation entre les acteurs du développement économiques que nous sommes, afin d'identifier des mesures audacieuses pour inscrire durablement notre pays sur le sentier d'une croissance inclusive et soutenue.



**Excellence Monsieur le Premier Ministre**

**Mesdames et Messieurs,**

Votre participation assidue et très active à nos travaux, est le témoignage de vos engagements respectifs dans la recherche de réponses pérennes aux préoccupations fondamentales des milieux d'affaires. La richesse des débats et la pertinence des propositions formulées aussi bien par les organisations professionnelles que par le gouvernement, indiquent clairement que le secteur privé devra prendre une part importante dans la mise en œuvre du PNDES.

Les signes d'une reprise économique, matérialisée par un taux de croissance de 6% environ en 2016, nous encouragent à redoubler d'efforts pour desserrer les goulots d'étranglement en y apportant des traitements adéquats dans une approche concertée et inscrite dans la durée.

**Monsieur le Premier Ministre ;**

**Mesdames et Messieurs,**

Au-delà des engagements pris, je souhaite que les actions proposées par l'étude et les associations et groupements professionnels, fassent l'objet d'un examen approfondi par le Gouvernement et aboutissent à la prise de mesures effectives et concrètes qui contribueront à l'amélioration du climat des affaires, à la relance durable de l'économie et à offrir au secteur privé un environnement favorable à sa pleine et entière contribution à la mise en œuvre du PNDES.

**Excellence Monsieur le Premier Ministre,**

**Mesdames et Messieurs,**

Avant de clore mon propos, je voudrais réitérer l'engagement du secteur privé à contribuer efficacement à la mise en œuvre du Plan national de développement économique et social.

Par ailleurs, je voudrais féliciter les autorités politiques, administratives et coutumières de la ville de Bobo-Dioulasso, qui n'ont ménagé aucun effort pour une organisation réussie de ce 15<sup>ème</sup> rendez-vous du donné et du recevoir.

Merci aussi à tous les partenaires et sponsors qui nous ont accompagnés et soutenus dans l'organisation pratique de cette rencontre.

**Je vous remercie**

Annexe VI : Discours de clôture de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

PREMIER MINISTERE

-----

CABINET

-----



BURKINA FASO

-----

Unité – Progrès – Justice

-----

---

*DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR PAUL KABA THIEBA,  
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT*

*A L'OCCASION DE LA CEREMONIE DE CLOTURE DE LA 15<sup>ème</sup> EDITION DE  
LA RENCONTRE GOUVERNEMENT/SECTEUR PRIVE*

---

Bobo-Dioulasso, le 08 mai 2017

- Monsieur le Gouverneur de la Région des Hauts-Bassins ;
- Mesdames et Messieurs les représentants des Partenaires Techniques et Financiers ;
- Monsieur le Maire de la Commune de Bobo-Dioulasso ;
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso ;
- Distingués représentants du secteur privé ;
- Honorables invités ;
- Mesdames et Messieurs ;

Après une journée d'intenses travaux, nous voici au terme de la 15<sup>ème</sup> édition de la Rencontre Gouvernement/Secteur privé placée sous le thème : «Quelles mesures pour une contribution efficace du Secteur Privé à la mise en œuvre du Plan National du Développement Economique et social (PNDES) ? »

Je voudrais vous adresser à tous mes vives félicitations pour votre forte mobilisation et votre inestimable contribution aux échanges. Votre participation active aux différents travaux démontre, s'il en était encore besoin, tout l'intérêt que vous accordez à ce cadre de dialogue.

En effet, le rapport de synthèse dont nous venons de suivre la présentation, démontre la diversité et la pertinence des contributions enregistrées tout au long de nos travaux centrés sur la manière d'impliquer le secteur privé dans la mise en œuvre du PNDES.

A tous, j'exprime ma profonde gratitude pour la richesse des échanges et la pertinence des recommandations retenues.

- Distingués représentants du secteur privé ;
- Mesdames et Messieurs ;

Je puis vous assurer d'ores et déjà que les recommandations pertinentes que nous avons adoptées feront l'objet d'une attention particulière de la part de mon Gouvernement.

Aussi, nous ne ménagerons aucun effort pour traduire en actions les propositions pertinentes issues des conclusions de la présente rencontre.

Mon Gouvernement s'engage à jouer sa partition et demande aux différents acteurs que vous êtes, d'en faire autant afin qu'ensemble nous relevions le défi du développement et de l'amélioration des conditions de vie des burkinabè.

- **Mesdames et Messieurs,**
- **Honorables invités ;**

Comme je l'ai indiqué dans mon discours d'ouverture, la réalisation des objectifs du PNDES implique nécessairement une complémentarité vertueuse entre l'Etat et le secteur privé en tant que principal créateur de richesse et d'emplois. A cet égard, mon Gouvernement poursuivra les efforts déjà engagés en matière :

- 1) de sécurisation du pays ;
- 2) de renforcement de la justice,
- 3) d'amélioration du climat des affaires et des investissements ;
- 4) de relance des unités de production en difficulté y compris celles qui ont été sinistrées;
- 5) de promotion des produits locaux ;
- 6) de réduction de la dette intérieure ;
- 7) de renforcement du dialogue social, etc.

Je reste convaincu que c'est dans une parfaite synergie d'actions et dans le dialogue permanent que nous parviendrons, ensemble à mettre en œuvre les conclusions et recommandations auxquelles nous venons d'aboutir.

J'ai l'intime conviction qu'une contribution efficace du secteur privé au PNDES conduira à la réduction de la pauvreté et à l'apaisement du climat social.

- **Chers partenaires du secteur privé**

Une des principales leçons à tirer de nos échanges d'aujourd'hui est l'impérieuse nécessité de repenser notre cadre de dialogue pour lui permettre de mieux répondre à vos attentes.

Pour ce faire, le Gouvernement prendra des dispositions appropriées pour engager des réflexions nécessaires avec l'implication de tous.

- **Distingués invités ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

Avant de clore mon propos, je tiens à renouveler aux autorités administratives, politiques, religieuses, aux populations de la région des Hauts-Bassins et de la ville de Sya, mes sincères remerciements pour leur disponibilité et leur accompagnement pour la réussite de cette rencontre.

A vous, acteurs du monde des affaires, je réitère ma gratitude pour votre participation active aux échanges et à l'animation de notre cadre commun de dialogue.

Je renouvelle également mes remerciements à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso pour son appui constant à l'organisation de la rencontre annuelle Gouvernement/Secteur Privé.

Enfin, je félicite le Comité National d'Organisation, le Comité Technique Paritaire et toutes les personnes ressources mises à contribution, pour les efforts déployés en vue de la tenue effective de cette rencontre.

- **Distingués invités ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

Tout en vous souhaitant à toutes et à tous un bon retour dans vos foyers respectifs, je déclare clos, les travaux de la 15<sup>ème</sup> édition de la rencontre annuelle Gouvernement/Secteur privé.

Je vous remercie.